

Réunion informelle du 17 juillet 2018

Cette réunion s'est tenue suite à l'engagement du directeur lors du dernier CTL de nous tenir informé-es de la teneur des réunions des N°1 à Bercy le 11 juillet 2018 avec le ministre M Darmanin et le Secrétaire d'Etat M DUSSOPT. Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP étaient présents à cette rencontre.

M. Roques est donc revenu sur cette journée.

Sur le fond, rien de neuf. Beaucoup attendaient des annonces et le sentiment général est que tout le monde est resté «sur sa faim».

Nous avons tous la possibilité de voir en direct le discours de notre Ministre sur Facebook (ce qui n'a pas plu à tout le monde, certains auraient pu préférer avoir la primeur de ce discours...), et le lire le lendemain sur l'intranet (ainsi que celui de M. Dussopt sur la fonction publique).

A noter que cette réunion était animée... par un journaliste ! (disruption, qu'on vous dit !)

Suite au discours de M. Dussopt, les directeurs ont eu droit à... une lecture d'extrait du rapport CAP 22 par un des co-présidents du comité lui-même, Ross McInness !

Rapport dont on connaît maintenant toutes les orientations, grâce à sa publication le 20 juillet dernier par Solidaires Finances Publiques. Signe quand même que des changements importants sont à prévoir pour nos administrations financières. Bizarrement, M. Mc Inness a insisté sur la nécessité de recourir aux contrats dans la fonction publique... et aux contrats de droit privé, en plus ! La question de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics a été évoquée. L'idée, qui ressort clairement dans le rapport, serait de préférer une responsabilité managériale des ordonnateurs et des contrôles a posteriori.

Le discours de M. Darmanin nous a tous, nous le répétons, un peu laissé sur notre faim, directeurs y compris. Les annonces n'étaient pas surprenantes, confirmations des pistes déjà évoquées et discutées avec la DG lors d'une réunion le 22 juin des n°1 DGFIP à Bercy avec le DG Bruno PARENT.

Le refus de faire des annonces sur les moyens et sur les modalités opérationnelles et concrètes laisse tout le monde dans l'expectative. Dans tous les cas, les conséquences en terme d'emplois ne sont pas chiffrées pour l'instant. Il faut attendre le PLF 2019 en septembre 2018. Les vagues de suppressions d'emplois seront-elles très importantes dès 2019, ou bien plutôt en 2020 ? (c'est selon qu'on est optimiste ou pessimiste).

Le concept de relocalisation ou de déconcentration fait donc la part belle aux MSAP (maisons de service au public, et non pas maison des services publics comme on peut parfois l'entendre. Chaque mot compte et est signifiant ! Car ce n'est pas du tout la même chose !)

Le Ministre n'a rien dit sur la révision des valeurs locatives, le cadastre ou le rapport de la Cour des Comptes. Par contre, il a largement insisté sur le PAS, qui selon notre directeur est bien une réforme publique, qui engage le Ministre. Le PAS est une priorité et doit être une réussite.

La partie que nous n'avons pas eue, nous simples spectateurs sur Facebook, ce sont les questions-réponses de l'assemblée. En voici un aperçu :

- L'autonomie des DDFIP par rapport aux préfets quant aux moyens a été réaffirmée par le Ministre.
- L'ASR ne doit plus être annuelle mais pluri annuelle pour avoir plus de visibilité d'où le calendrier suivant : temps du dialogue : 2019 : temps de l'opérationnel : 2020-2022.
- Les arbitrages sur les missions et les emplois, c'est pour la prochaine loi de finances.

- La question de la fusion des DDFIP n'est pas prioritaire.
- Les discussions autour de la RPP seront lancées d'ici la fin de l'année.
- Il y aura toujours des recrutements, mais pas forcément au statut...
- Les questions de l'attractivité de certains territoires et l'accompagnement au numérique ont été soulevées.

Sinon, les jolies petites tables que l'on voyait sur Facebook avant le discours du Ministre ont servi à des tables rondes.

L'une d'entre elle avait trait aux contrôles fiscaux à la demande. Plus largement la thématique était celle des relations de l'administration fiscale avec les entreprises.

La mise en place de la « relation de confiance » impulse notamment la création d'un service dédié aux questions des entreprises pour leurs restructurations ou le développement de montages créatifs (sic), ce qui instaure une vraie mission de conseil fiscal. Aucune information sur le service en charge de cette mission n'a été transmise (peut-être le PCE ? ? ? ; à moins que cette mission ne puisse, peut-être, plus tard, être transférée à d'autres ou externalisée...).

Autre point évoqué : la création d'un « tiers de confiance », type commissaire aux comptes, qui pourrait valider les déclarations fiscales des entreprises, avec transfert de la responsabilité en cas de redressement. Les entreprises pourront dorénavant faire valoir leur comportement fiscal exemplaire, en cas de contrôle sans redressement. Lors de reprises d'activité, il sera possible de déposer des corrections spontanées, équivalent un peu à des réserves.

Questions locales

En vrac :

- désamiantage du bâtiment D du CFP de Soyaux : le dossier est parti à la DG. La contrepartie du financement de tels travaux est que les locaux soient ensuite occupés à leur pleine capacité (installation de services régionaux, interrégionaux, tels le CSB ? ; concentration des services de l'agglomération ? ; installation d'autres administrations ?). Si les cas des Douanes ou de la Paierie départementale ont été évoqués, rien n'est pour l'instant acté.
- Avenir des SPF : selon M. Roques, d'ici 2-3 ans, les SPF locaux auront vécu.
- ASR : les projets lancés et approuvés par la DG sont en attente d'arrêtés, ils seront maintenus. A noter que le 17 juillet, les délégués du directeur général avaient une conférence téléphonique avec le DG pour discuter de la mise en œuvre d'une ASR pluriannuelle. Ceux-ci pouvaient faire part de leurs idées, avec pour consignes d'être créatifs...
- Dans les projets à moyen terme, il faut donc s'attendre à la continuation des fermetures de trésoreries qui ne gèrent plus d'EPCI (notamment une éventuelle fusion La Rochefoucauld-Montbron), d'autant que cela est préconisé et par la Cour des Comptes et par le Comité CAP 22. Egalement dans le paysage, un regroupement des SIE sur un seul service ; peut-être aussi pour les SIP ?
- Enfin, la situation d'un événement très délicat et de ses conséquences dans une trésorerie a été évoquée.

Vos représentants à cette réunion : Amélie BLANC et Pascal FORGAS

Cet été, restez informé-es

Suivez nous sur Facebook
(@Solidairesfip16)

TRES BEL ETE A TOUTES ET TOUS